



DEJEPS Rugby à XV

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV »

L'action de formation mène au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV », communément appelée DEJEPS rugby à XV.

Le DEJEPS rugby à XV est un diplôme d'Etat de niveau III inscrit au RNCP (Code NSF : 335).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectifs l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV,
- conduire des cycles de perfectionnement en rugby à XV,
- conduire des actions de formation.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition,
 - justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV (y compris à effectif réduit) pendant au moins une saison sportive.

Sont dispensés d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires du brevet Fédéral « Ecole de Rugby ».

Sont dispensés de l'ensemble des exigences préalables les personnes titulaires du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur Jeunes », du BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV », du BEES 1er degré Rugby à XV.

- Satisfaire aux épreuves de sélection

La formation est également accessible par la VAE

SELECTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est à retirer à la Fédération Française de Rugby ou à télécharger sur le site de la FFR (www.ffr.fr).

Il doit être retourné à la Fédération Française de Rugby **complet**, au plus tard **le 13 mars 2017 délai de rigueur**.

Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués aux épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection se dérouleront du 22 au 23 mai 2017 (protocole joint).

DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centres et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de **530 heures**.

Elle se décompose en session de formation en présentiel (500 heures), à Marcoussis et en pôle de compétence en région, et d'heures de formation ouverte à distance (30heures).

La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaires.

La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement d'un groupe de joueurs d'au moins 15 ans pratiquant le Rugby à XV.

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la Fédération Française de Rugby à Marcoussis et en pôles de compétences région (définis en début de formation).

DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée du 28 août 2017 au 30 Novembre 2018

Les épreuves de sélection se dérouleront du 22 au 23 mai 2017.

Le positionnement est fixé le 24 mai 2017.

Le présentiel se compose de 13 séminaires de 4 jours d'août 2017 à juin 2018.

Session 1 : 28 au 31 août 2017	Session 8 : 26 février au 1er mars 2018
Session 2 : 18 au 21 septembre 2017	Session 9 : 19 au 22 mars 2018
Session 3 : 16 au 19 octobre 2017	Session 10 : 9 au 12 avril 2018
Session 4 : 6 au 9 novembre 2017	Session 11 : 14 au 17 mai 2018
Session 5 : 27 au 30 novembre 2017	Session 12 : 4 au 7 juin 2018
Session 6 : 8 au 11 janvier 2018	Session 13: 25 au 28 juin 2018
Session 7 : 5 au 8 février 2018	

Le travail en pôle de compétence et la FOAD se déroulent tout au long de l'année.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

- conception d'un projet d'action en rugby à XV,
- coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action de perfectionnement en rugby à XV,
- conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en rugby à XV,
- conduite d'une démarche de formation,
- gestion des risques de la pratique.

MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).

MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- UC 1 et UC 2 : épreuve orale sur la base d'un rapport d'expérience retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa structure d'alternance,
- UC 3 et UC 4 : évaluation des compétences en situation pratique.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des sports.

Est remise à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection

41,80 € HT, soit 50 € TTC à joindre au dossier d'inscription.

Coûts pédagogiques de la formation complète en centres

6360 € HT, 7632 € TTC

(Soit 12 € HT l'heure de formation)

La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un OPCA.

Frais d'hébergement pour la formation complète (en sus)

L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner uniquement sans hébergement).

A titre indicatif, pour la formation complète pour la durée de la formation :

- pension complète : 2339.92 € TTC
- demi-pension : 1002.32 € TTC

Ces tarifs seront susceptibles d'être réévalués en juin 2017.



PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Apprentissage

Pour les candidats âgés de 18 à 26 ans, cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Organisme de formation :

Fédération française de rugby

N° déclaration d'activité : 11 91 06625 91

N° de Siret : 7844058130089

Code CPF 139498

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter à la Fédération française de rugby :

Fédération Française de Rugby, 3-5 rue Jean de Montaigu, 91463 Marcoussis Cedex

Assistante formation :

Sandrine POULOUIN - Tel. 01 69 63 64 61 - spoulouin@ffr.fr

Responsable pédagogique :

Guillaume LAFONT - Tel. 06 20 25 09 99 - guillaume.lafont@ffr.fr



La sélection des candidats :

1 Le contexte :

Le centre de formation offre 20 places.

Tous les candidats répondant aux exigences préalables à l'entrée en formation passent des épreuves de sélections.

La sélection des candidats se fait à partir de diverses épreuves plutôt orientées sur la discipline qui sont décrites ci-après, et d'un entretien avec le service financier de l'académie de formation. Ces différents temps permettent d'apprécier les connaissances générales du candidat relatives à l'activité rugby, ses capacités à s'engager dans la formation tant sur le plan pédagogique (capacité à animer une situation d'entraînement) mais aussi sur le plan logistique et financier (financement de la formation).

2 Les épreuves de sélection :

1 - Epreuve vidéo : (Coefficient 2, durée : 1h)

Le candidat aura 1 heures pour observer et analyser la séquence vidéo fournie (une mi-temps de 30 min de jeu de M15 ans). Il devra élaborer un briefing de mi-temps au regard des problèmes identifiés. L'épreuve vidéo porte sur la capacité des candidats identifier les comportements problématiques des joueurs lors d'une compétition. Les candidats devront identifier les caractéristiques principales de l'équipe analysée en termes de forces et de faiblesses, afin d'en extraire des conseils pour aborder la 2ème mi-temps.

Cette épreuve nous permet d'évaluer chez un futur titulaire d'une qualification professionnelle de niveau III les capacités du candidat à observer et analyser les joueurs en situation de compétition.

Référentiel d'évaluation :

Nom du candidat :

Date :

Items d'évaluation				
	1	2	3	4
• s'exprime en utilisant des termes spécifiques à notre discipline.				
• présente précisément les comportements observés (plan individuel et collectif, force et faiblesses)				
• Identifie les problèmes induits dans le cas et les hiérarchise				
• Propose des pistes de régulation claires à son équipe pour aborder la 2 ^{ème} mi-temps				
• Choix de séance et formalisation				

2 – épreuve d'évaluation de sa démarche pédagogique (coef 3, note /20)

1^{er} temps : l'épreuve entraînement filmé

Les candidats devront envoyer par wetransfer une vidéo d'un entraînement mené par le stagiaire avec son équipe.

Cette vidéo devra durer 45 ' (au maximum), il ne devra pas y avoir de coupure. Elle doit être fidèle au déroulement de l'entraînement filmé.

Le stagiaire sera libre de son choix de thème de séance. Par contre, l'entraînement devra être composé d'au moins 2 parties :

- Une situation d'échauffement
- Une situation qui développe les ressources tactique et technique des joueurs. Cette situation se basera sur une opposition à effectif soit réduit (minimum 5 C5) ou effectif total.

Le stagiaire devra envoyer sa fiche de préparation de séance en même temps.

Cette vidéo devra être envoyée pour le 1^{er} juin 2016. A l'adresse : guillaume.lafont@ffr.fr

2^{ème} temps : entretien à partir de la vidéo (30' durée maximum)

La commission d'experts aura 30' pour questionner le stagiaire sur sa séance, à partir de la séquence vidéo et de la fiche de préparation de son entraînement.

L'objectif sera de déceler chez chacun des candidats leurs connaissances de la discipline et d'identifier leurs savoir-faire dans le domaine de la démarche de mise en œuvre d'un entraînement. Cette épreuve nous permettra surtout d'apprécier leur capacité à s'engager dans un processus de formation professionnelle exigeant et long.

La commission d'expert utilisera l'outil ci-dessous pour évaluer chacun des stagiaires.

Nom du stagiaire				
Objectifs	Critères d'évaluation	non acquis	en cours d'acquisition	acquis
Prépare son intervention	• Définit les objectifs de la séance			
	• Choisit des situations pédagogiques adaptés aux objectifs dans une logique de progression			
	• Identifie les comportements attendus : précise clairement sa priorité			
Dans la conduite de la séance, le candidat(e) :				
prise en main du groupe et explication des consignes; mise en action des jeunes	peu de consignes, claires, joueurs vite en action			
Gère la sécurité des pratiquants	Donne des consignes de sécurité.			
	Prépare les joueurs progressivement aux différents contacts auxquels ils seront confrontés dans le jeu.			
Conduit l'entraînement	le lancement de jeu permet de générer le problème visé ds la séance en garantissant la sécurité des joueurs			
	laisse les joueurs tester la situation (répétition)			
régule ses interventions	cible le moment opportun pour faire un zoom sur la priorité de sa situation, questionne les joueurs			
	questionne à partir de la situation terrain et relance le jeu à partir du zoom effectué			
Conduit l'entraînement	se positionne, guide le collectif en assurant dynamisme, rythme et répétition (génère de l'apprentissage)			
Fin de l'entraînement				
Evalue l'entraînement	questionne les joueurs pr faire une synthèse des points clés abordés (identification de la priorité de l'entraînement			
Entretien jury				
Analyse son action terrain	Perçoit les dysfonctionnements de sa séance			
	Justifie et argumente ses choix			
	Se projette vers les prochaines séances			
AVIS du JURY		NOTE		
Nom du jury N°1 :		signature		
Nom du jury N°2 :				

Le jury devra noter sur 20 le candidat à partir des 15 critères proposés.

3. l'épreuve de connaissance des règles du jeu (QCM de 30')

Cette épreuve aura pour objectif de discriminer les candidats sur leurs connaissances des règles sportives de notre discipline et quel que soit l'âge et le niveau des joueurs.

Les candidats devront répondre à une dizaine de questions.

4. Epreuve d'entretien professionnel sur dossier (Coefficient 1, durée :20 minutes)

L'exposé et l'entretien s'effectuent à partir de son écrit et d'un dossier comprenant trois parties :

- le curriculum vitæ du candidat,
- son projet professionnel et personnel,
- le compte rendu et l'analyse critique de son expérience.

Cette épreuve permet d'évaluer chez le candidat visant une qualification professionnelle de niveau III les capacités :

- à s'engager dans la formation au regard de son projet professionnel et de son expérience en tant qu'encadrant dans l'activité,
- à mettre en place des situations pédagogiques en toute sécurité et adaptée par rapport à un public. (retour sur la production écrite)
- D'anticiper les exigences d'entrée dans cette formation professionnelle (contexte d'alternance, stages d'immersion dans club répondants aux prérogatives du diplôme, tuteur).

Référentiel d'évaluation :

Nom du candidat :

Indicateurs d'évaluation	1	2	3	4	5
<p>Le candidat fait ressortir ses expériences : de joueur, d'entraîneur ou éducateur,</p> <p>Le stagiaire fait preuve de connaissance sur les principes du jeu et des contraintes liées à l'entraînement (possibilité de s'appuyer sur la production écrite)</p> <p><u>Réponse du stagiaire :</u></p>					
<p>Le candidat a réfléchi à un tuteur de formation (Nom et fonction), a pris contact en amont de la formation avec le comité et cadre technique.</p> <p><u>Réponse du stagiaire :</u></p>					
<p>Le candidat a un réel projet professionnel, se projette de manière pertinente dans l'avenir (connaissance du milieu sportif et de ses caractéristiques notamment en terme d'emploi).</p> <p><u>Réponse du stagiaire :</u></p>					
<p>Le candidat se positionne ou se projette dans sa structure d'alternance, il a connaissance du contexte d'alternance de la formation, de ses exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre des actions d'entraînements (perfectionnement) : le candidat doit être en responsabilité d'une équipe engagée en compétition fédérale (minimum M17 à XV) <p>*pour les joueurs pros de TOP 14 et pro D2 : moins de 15 à 15 (possible)</p> <p><u>Réponse du stagiaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre des actions de formation : Le candidat a réfléchi ou se projette sur son futur rôle de formateur de cadre (au sein du club ou au sein d'un comité) ; connaissance du dispositif fédéral <p><u>Réponse du stagiaire :</u></p>					
Total/ commentaires					

Date